LADEPECHE.fr
samedi 16 mai, 17:27, Saint Honoré

Pierre Aurignac : «La justice a été instrumentalisée»

Publié le 16/04/2015 à 03:52, **Mis à jour le 22/04/2015 à 19:45**

Justice - Enquête sur l'IME Moussaron à Condom

Pierre Aurignac a décidé de classer sans suite la plupart des plaintes contre l'IME./Photo DDM, archive Nedir Debbiche

Dans un entretien accordé à «*La Dépêche*», le procureur de la République d'Auch, Pierre Aurignac, dresse un bilan des dossiers qui viennent d'être clôturés par les enquêteurs. Dont le plus épais : celui de l'IME du Moussaron, à Condom.

En 2013, l'affaire avait fait grand bruit (*voire nos précédentes éditions*). Des cas supposés de maltraitance à l'Institut médico-éducatif (IME) du Moussaron, à Condom, étaient pointés du doigt par des salariés et des familles de résidents. Une suspicion de harcèlement à l'encontre du personnel était également évoquée. De même, une plainte de la ministre déléguée aux Personnes Handicapées et à la Lutte contre l'Exclusion, Marie-Arlette Carlotti, était déposée pour détournements présumés de fonds et abus de confiance en mars 2014. Des accusations que semblait confirmer un reportage de M6, tourné à la fin de l'année 2013 en caméra cachée. La diffusion de ce sujet avait d'ailleurs suscité un tollé d'indignation. Moins de deux ans plus tard, la quasi-totalité de ces charges sont abandonnées. Ce que confirme et explique Pierre Aurignac, procureur de la République d'Auch.

Les accusations des salariés n'ont pas été retenues

«Pour commencer, du côté des salariés qui avaient lancé 'l'alerte' évoquant soit du harcèlement moral de la part de la direction, soit des propos diffamatoires tenus à leur encontre, il n'a pas été possible de confirmer la réalité des faits. D'abord, parce que les menaces n'ont jamais été corroborées par des témoins

: un avertissement de la hiérarchie n'étant pas considéré comme du harcèlement. Ensuite, car les propos tenus sur la toile au cœur de la crise médiatique n'ont pas pu être imputables à des auteurs identifiés. Ce dossier est donc classé», indique le magistrat.

Les époux Doazan blanchis

«S'agissant de la plainte du ministère pour détournements de fonds ou abus de confiance dans la gestion de l'IME, l'enquête de la brigade de gendarmerie de Toulouse spécialisée dans les finances a démontré qu'il n'y avait aucun enrichissement personnel pour le couple Doazan. Certes, on peut parler de gestion 'à l'ancienne' où on mélange la SCI qui est propriétaire des murs à la SAS, la société qui exploite, mais il n'y a aucun détournement trahi par un train de vie pharaonique : pas de Ferrari comme on a pu le voir sur M6 ! L'enquête de patrimoine est formelle.»

Pas de trace de maltraitance

«Enfin, concernant les plaintes des familles de résidents, il y en a une pour laquelle il y a prescription eu égard à la chronologie des faits qui se seraient déroulés à la fin des années 90. Trois autres pour lesquelles il n'a pas été possible de relier les constatations des parents avec des infractions pénales. On parle de pertes de poids inexpliquées ou de mal-être de manière générale, des éléments que l'on n'a pas pu recouper. A aucun moment, on a eu à constater des violences sur les résidents : il n'y a pas de trace de coups ou autres. La dernière plainte réfère à une famille qui s'est constituée partie civile en saisissant le juge : seule celle-ci reste en cours d'instruction. Il faut aussi noter que si des charges avaient été retenues, ça aurait pu se retourner contre les salariés qui accusent. D'autre part, l'Agence régionale de santé (ARS) ne m'a pas saisi pour une quelconque maltraitance institutionnelle. Ce qui est sûr, c'est que la structure ne correspondait pas au fonctionnement qui est nécessaire pour ces enfants. Aujourd'hui, le pavillon litigieux a été fermé et la capacité d'accueil réduite : la situation s'est apaisée. Après, j'ai quand même le sentiment que la justice a été instrumentalisée dans cette affaire. Le couple Doazan a beaucoup souffert de ces accusations et aujourd'hui, toutes les charges sont abandonnées. Seule reste la plainte de cette famille qui est dans les mains du juge d'instruction.»

Accident mortel de Gimont

Les autres dossiers Le chauffeur ne s'était rendu compte de rien

q **Les dégradations à l'étang du Moura.** En août 2012, le lac du Moura était vidé, laissant à l'agonie des milliers de poissons de différentes espèces. Sans parler de nombreuses autres exactions (dégradations, incendie, etc.) qui s'inscrivaient sur fond de guerre de l'eau. Quelques jours après les faits, huit Jeunes Agriculteurs des environs d'Aignan étaient arrêtés. Tous seront mis en examen pour destruction aggravée et par moyens dangereux. Ils encourent jusqu'à 10 ans de prison. Leur procès sera programmé à la fin de l'année, voire début 2016. Le conseil général doit se constituer partie civile.

q **La course de côte de Laas-Tillac.** Le procureur est encore dans l'attente de l'expertise d'accidentologie et même si pour l'heure il n'y a aucune mise en examen, il y a fort à parier qu'«il y en aura». Concernant le maintien annoncé de l'événement cet été, Pierre Aurignac est moins affirmatif même s'il renvoie la balle à la préfecture. «Je sais juste que l'enquête préalable au bon fonctionnement de la course n'a pas encore été diligentée.»

A noter : les enquêtes sur le double meurtre de Cazaux-Savès et le meurtre aggravé d'Urgosse sont toujours instruits au pôle criminel du tribunal d'Agen. Comme nous l'avions déjà écrit, l'affaire Marcoult à Fleurance sera jugée aux Assises du Gers à la fin de l'année.

Le 30 septembre 2014, une Gimontoise de 90 ans perdait la vie sur la RN 124 fauchée en plein centre-ville par un camion alors qu'elle traversait à hauteur de la caserne des pompiers. Soupçonné de délit de fuite, le